Commission Géographique Inondations Gard Ardèche

1er mars 2012

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée DREAL de région Languedoc-Roussillon



Préambule— La Directive Inondations et les actions en cours en Languedoc-Roussillon

- La Directive Inondations prévoit plusieurs étapes de mise en œuvre jusqu'en 2015
- En Languedoc-Roussillon, l'importance des enjeux a conduit l'Etat et les collectivités à construire l'élaboration de connaissances et des plans d'actions depuis de nombreuses années
- 9 PAPI sont d'ores et déjà en cours, certains depuis plus de 5 ans, la majorité concernant le territoire "Côtiers-Ouest" et 5 concernant le Gard
- Plusieurs projets de PAPI sont en cours d'élaboration
- Un PAPI nouvelle génération a d'ores et déjà été labellisé pour le territoire « Côtiers-Ouest » en octobre 2011 par la commission nationale



Préambule— La Directive Inondations et la continuité des actions en cours en LR

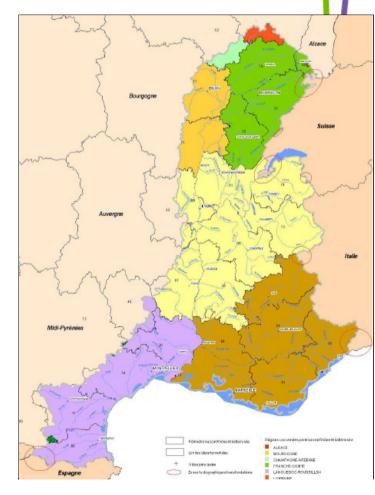
- Le cahier des charges national PAPI publié en février 2011 prévoit le raccordement avec la mise en œuvre de la Directive, par exemple :
 - La prise en compte de trois niveaux de crues
 - Des actions spécifiques dédiées à l'urbanisme et à l'aménagement
 - La gouvernance partagée et concertée dès l'instruction des dossiers via la Commission Mixte Inondation (CNE, COPRNM, élus,...)
- Le Plan Submersions Rapides (PSR) s'insère en complément des PAPI, assurant la continuité des actions jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la Directive en 2015
- La programmation du Budget Opérationnel de Programme Prévention des Risques 2012 a pris en compte les opérations prévues dans les PAPI et PSR qui devraient être labellisés en 2012



La dynamique des actions de prévention contre les inondations perdure en parallèle de la mise en œuvre de la Directive

Préambule— La Directive Inondations et la concertation en Languedoc-Roussillon

- La concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire est prévue tout au long de la mise en œuvre de la Directive Inondations
- les Commissions Géographiques (Com Géo) Inondations ont été installées à l'occasion de l'élaboration de l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations (EPRI) - novembre 2011 en LR
- L'EPRI a été validé par la Commission Mixte Inondations le 26/01/2012 - en ligne prochainement
- Notre "Com Géo" Inondation Gard-Ardèche se réunit à nouveau aujourd'hui pour concerter sur l'étape d'identification des Territoire à Risques inondation Important (TRI)



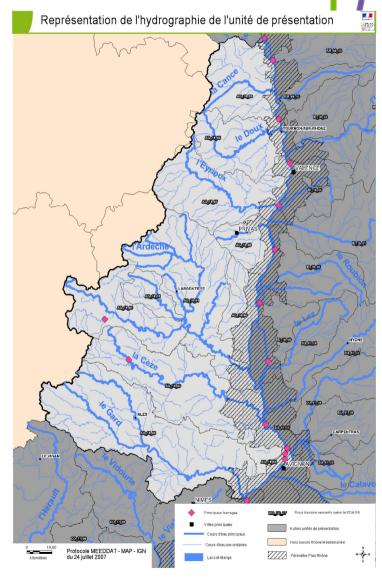
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr



Deuxième Commission Géographique Inondations Gard-Ardèche

Programme:

- Rappels sur la mise en œuvre de la Directive Inondation sur le territoire
- Focus sur l'étape Identification des TRI de la Directive
- Principes proposés pour l'identification des TRI
- Illustrations concrètes sur le territoire
 Gard Ardèche
- Rappel de la nature de la concertation à engager
- Échanges avec les participants





1er mars 2012

Commission Géographique Inondations Gard Ardèche

1er mars 2012

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée DREAL de région Languedoc-Roussillon

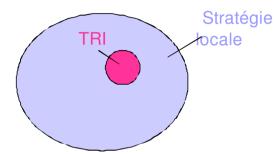
Illustrations concrètes en Languedoc-Roussillon

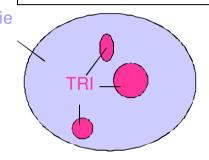


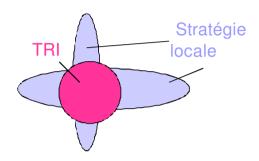
TRI et périmètre des stratégies en Languedoc-Roussillon

un TRI et une stratégie locale plusieurs TRI et une stratégie locale

un TRI et plusieurs stratégies locales







Cas d'Alès

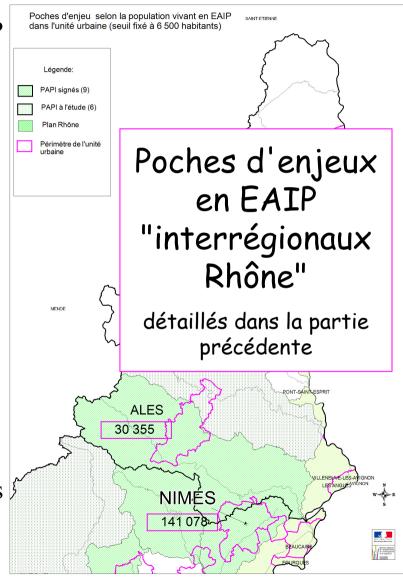
Cas de poches d'enjeux voisines dans le même bassin (Montpellier et Palavas) Cas de TRI sur la façade littorale composés de poches d'enjeux voisines et en aval de bassin distincts (Perpignan et St Cyprien)

- <u>Périmètre TRI</u>: Unité Urbaine ou ensemble d'Unités Urbaines liées par un même "bassin de vie"- contenant une poche d'enjeux en zone inondable (= dans l'EAIP)
- <u>Périmètre des stratégies locales</u> : le bassin, cf. nouveau dispositif PAPI



Pré-sélection des TRI en Languedoc-Roussillon

- TRI : poche d'enjeux présents dans l'EAIP
 - Le risque est potentiel : définition de l'EAIP
 - En LR, l'ampleur du risque a été pris en compte (de manière quantitative : arrêtés CatNat, crues antérieures)
 - L'accroissement d'enjeux en période saisonnière conduit à des poches d'enjeux moins importantes que les grandes Unités Urbaines du bassin
 - Enjeux diffus : nécessairement hors des TRI par définition
- La prise en compte de ces spécificités s'effectuera via les stratégies insérées dans une logique de bassin (cf. PAPI)





Alès

Projet de TRI d'Alès

Anduze

Bagard

Boisset-et-Gaujac

Cendras

Generargues

Les Mages

Mejanne-Les_Alès

Mons

Rousson

Saint Ambroix

Saint Brès

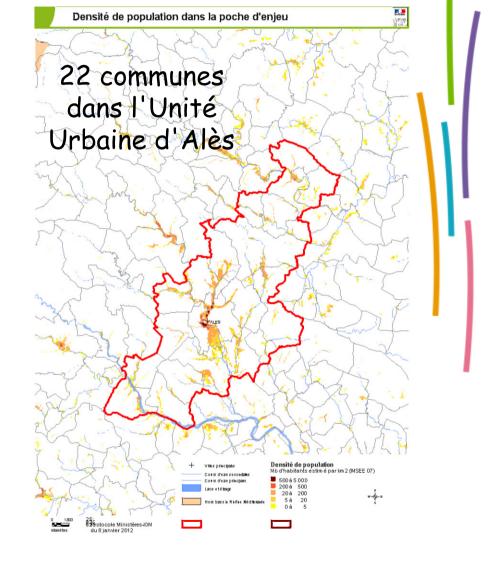
Saint Christol-Les_Alès

Saint Hilaire de Brethmas

Saint Jean de Valériscle

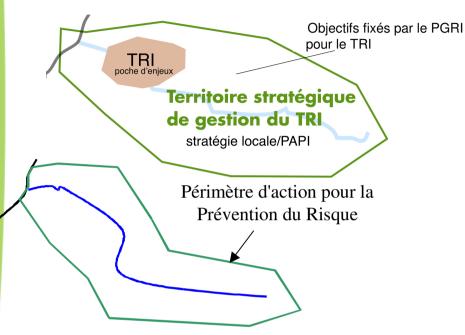
Saint Jean du Pin

Saint Julien de Cassagnas

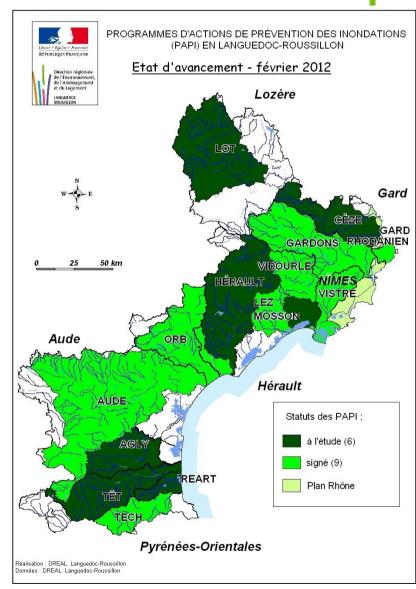




Stratégies existantes en Languedoc-Roussillon



- Quasiment tous les bassins de risques sont pourvus aujourd'hui de stratégies existantes ou en projet (PAPI 2)
- Le processus de labellisation et les financements sont prévus dans ces territoires aussi dans l'avenir, même sans TRI





Les concertations locales en Languedoc-Roussillon

- Alimenter la concertation sur les TRI : rôle prépondérant et moteur de tous les acteurs de terrain : SCOT, CLE, DDT,...
- Mettre à profit les réunions liées à la politique de l'Eau :
 - SAGE, contrats de rivière,...
- Mettre à profit les réunions liées à la planification et à l'urbanisme :
 - SCOT notamment
- Exemple : la DREAL LR a présenté l'étape de sélection des TRI et les TRI pressentis en Comité de suivi de la charte régionale pour la Prévention des Risques Naturels (CR, CGs, DREAL LR)
- Documents et présentations disponibles :
 - Page Internet DREAL LR, dont plaquette MEDDTL /AMF / CEPRI http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr, Accueil > Risques naturels et technologiques > Risques Naturels > Inondation > La Directive Inondation >
 - Page Internet bassin RM
 - http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations
 - Et bien sûr les Pages Internet du ministère



TRI dans le territoire Gard - Ardèche

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Prochaine Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest: 8 mars 2012 (à confirmer) Dédiée à la concertation sur l'identification des TRI

Échanges avec les participants

- Définition des TRI et conséquences
- Pré-identification des TRI dans le bassin Rhône Méditerranée
- Pré-identification des TRI dans le territoire Gard-Ardèche
- Niveaux de concertation : bassin / local
- Questions diverses: calendrier, perspectives ultérieures...





Mise en œuvre de la Directive Inondations Sur le bassin Rhône-Méditerranée

Processus de sélection des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI)

Commission Géographique Inondations
Ardèche-Gard

1er mars 2012

Ressources, territoires, habitats et logement

Energie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bassin Rhône-Méditerranée

RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉCHTERRANÉE

Présent pour l'avenir

Déroulement de la présentation

- Rappel du contexte de la Directive Inondations
- Cadre de définition des TRI
- Principes proposés pour l'identification des TRI
- Proposition de poches d'enjeux sur le territoire



BASSIN RHONE-MEDITERRANEL

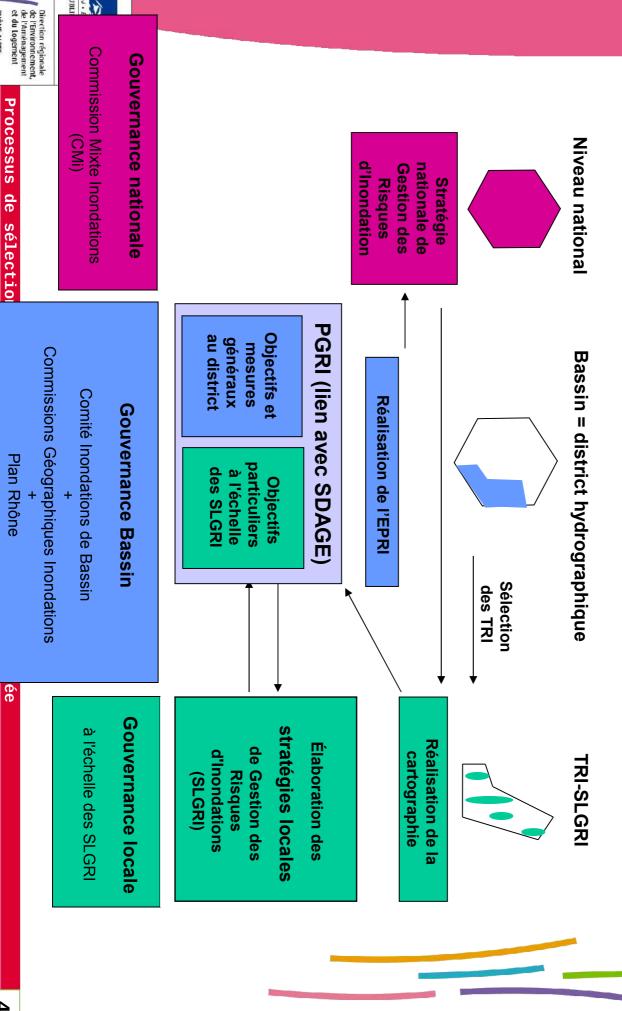


Rappel du contexte de la Directive Inondations

RHÔNE-ALPES BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

Rappels des différentes étapes de la Directive Inondations

Une mise en œuvre à 3 niveaux dans un processus partagé avec les parties prenantes

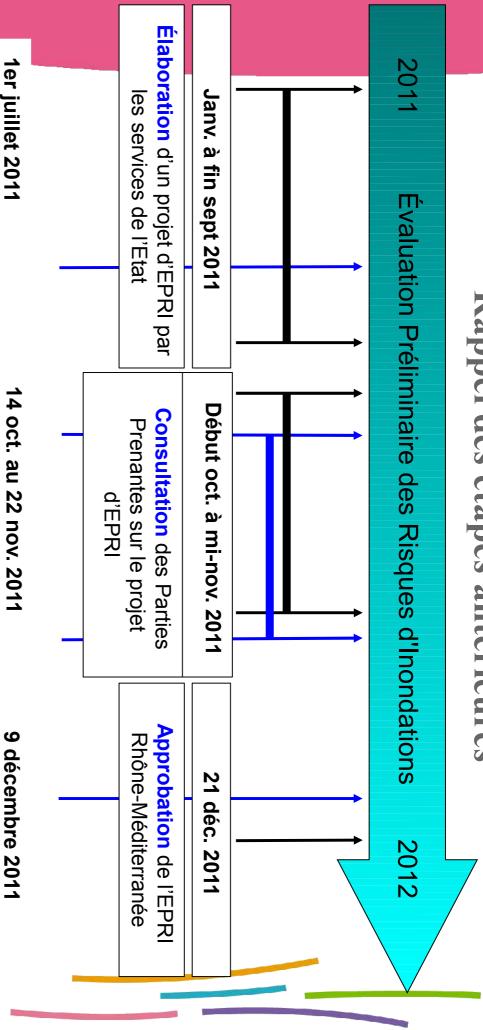


4

Liberió · E RÉPUBLI

RHÔNE-ALPES BASSIN R-IÔNE MÉDITERRANÉE

Rappel des étapes antérieures



Comité Inondations de Bassin

Présentation de l'ensemble du dispositif de la Directive nondations

Commissions Géographiques Inondations

détaillée sur le territoire concerné Présentation du projet d'EPRI

Comité Inondations de Bassin

Présentation du projet d'EPRI Synthèse de la consultation Propositions pour la suite





Cas particulier de l'évaluation préliminaire nationale

- L'EPRI nationale synthèse des conclusions :
- A l'échelle nationale:
- 1,4 M d'habitants (dont bassin 15%) 850.000 emplois (dont bassin 16%) dans l'EAIPsm 16,8 M d'habitants (dont bassin 33%) 9 M d'emplois (dont bassin 32%) dans l'EAIPce
- Pas d'évènements majeurs dans la 2e moitié du XXe :coïncidence repos hydrologique avec la période des 30 glorieuses
- d'ampleur régionale ou inter-régionale Malgré des inondations meurtrières et destructrices durant les 30 dernières années, mais
- majeures de ces 2 derniers siècles si elles devaient survenir au regard des enjeux actuels: Inondations connues sur cette période sans communes mesure au regard des inondations
- Fourchette de coûts Gard, Rhône aval, Xynthia : 1 milliard d'€
- Estimation de crues majeures dans les conditions actuelles :

Région parisienne 10 à 12 milliard d'impact direct

Loire moyenne >6 milliard

- Faire ressortir des TRI nationaux
- Cette identification ne fait pas l'objet d'une gestion particulière au-delà des TRI
- événements majeurs généralisés approche gestion des grands fleuves Conséquences de portée nationale : mise en parallèle avec les territoires concernés par des



Échéances bassin

Échéances nationales

nationale et des grandes stratégie nationale par la Validation de l'EPRI orientations de la

nationaux des TRI

Identification

Calendrier de mise en œuvre de la Directive Inondation

stratégie nationale de gestion du risque Validation de la inondation

26 janv. 2012

Sept. 2012

Juill. 2013

21 déc. 2011

2011 2012

2013

2014

2015

des TRI par bassin

Sept. 2012

Identification

l'EPRI Rhône-Méditerranée

Validation de

22 déc. 2013

22 déc. 2015

risques d'inondation Cartographie des pour les TRI

sept. 2014

Risques d'Inondations à Locales de Gestion des Liste des Stratégies

élaborer (SLGRI)

Plan de gestion d'Inondations Approbation du des Risques Méditerranée Rhône-

Zoom sur les attentes du PGRI : L.566-7 du CE

L'Orientation Fondamentales 8 du SDAGE et ses dispositions

Ref. L.221-1

- Les dispositions concernant:
- La surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation
- Articulation avec le Schéma Directeur de Prévision des Crues (Ref. L. 564-2)
- La réduction de la vulnérabilité des territoires faces aux risques
- Au regard de l'aménagement du territoire
- Le cas échéant, mesures pour la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée
- Maintient de principe de solidarité amont-aval
- L'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du
- Doivent être déclinées au sein des stratégies locales (SLGRI)
- Dispositions afférentes aux Plans Orsec concernées
- Compatibilité avec les autres OF du SDAGE et le PAMM





Cadre de définition des TRI

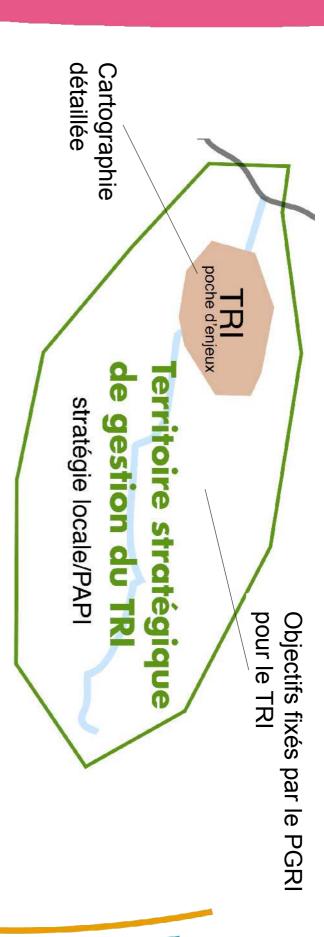
Définition des TRI

- L'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI) a permis d'identifier des poches d'enjeux:
- Enjeux présents dans les EAIP (enveloppes approchées des inondations potentielles)
- N'apporte de prédiction sur la probabilité des évènements
- Ne donne pas d'informations sur le degré de vulnérabilité des enjeux
- Les TRI sont les secteurs où les enjeux exposés sont les plus importants au regard de l'échelle nationale et du bassin
- consequences négatives liées aux inondations Ils correspondent à une « concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable » permettant d'agir de manière volontariste et prioritaire pour réduire les
- de gestion des risques d'inondations Le périmètre de chaque TRI doit être vu comme un « bassins de vie » distinct de l'échelle
- Il est constitué d'un assemblage de communes centré autour d'un pôle urbain





Comprendre l'étape « identification des TRI »



- La sélection des TRI n'est pas une fin en soi mais une étape vers une gestion priorisée
- Dans premier temps: Caractériser les poches d'enjeux
- 2. Dans une second temps: Cartographier les risques pour préciser la vulnérabilité du des enjeux pour 3 niveaux d'évènements
- 3. Dans un troisième temps : Mettre en œuvre une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) pour chaque TRI sur une périmètre plus large, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations



Conséquence d'être retenu ou non « TRI » (1/2)

- Priorisation de la part de l'Etat des fonds publics
- Obligation pour les TRI listés dans l'arrêté du Préfet de bassin
- . Cartographie des risques à minima sur le périmètre du TRI (22 décembre 2013)
- 3 niveaux d'aléas : évènements extrême, crue de référence du PPR, événement tréquent
- A minima caractériser certaines types d'enjeux : population, types d'activités économiques, installations polluantes IPPC, zones dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise protégées, établissements, infrastructure ou installations sensibles
- 2. Déterminer le périmètre pertinent de la stratégie locale (SLGRI) (fin septembre 2014 au plus tard)
- Objectifs
- Délais dans lesquels elle doit être arrêtée par le préfet
- Répondre aux objectifs appropriés sur ce territoire fixés par le PGRI à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée
- Contrainte forte de calendrier et de contenu pour les territoires concernés
- Nécessité d'une implication et d'une structuration forte des acteurs locaux à l'échelle du périmètre de la stratégie locale (SLGRI)



Conséquence d'être retenu ou non « TRI » (2/2)

L'identification des TRI n'exclut pas la gestion :

- cadre du dispositif de labellisation PAPI/PSR (examen au regard de la qualité des projets) Des autres territoires concernés par les risques d'inondations, notamment diffus, dans le
- appuyés par le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) à l'échelle du bassin. compte du risque dans les documents d'urbanisme, ils pourront éventuellement être D'autres démarches en dehors des TRI: les autres leviers de la politique de gestion des risques d'inondations demeure: réduction de la vulnérabilité, réalisation de PCS, prise en



Direction régio de l'Environne de l'Aménager et du Logemer

RHÔNE-ALPES BASSIN R-IÔNE MÉDITERRANÉE

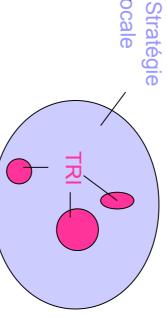
Concept TRI

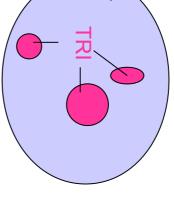
Non-principe d'unicité

stratégie locale un TRI et une

une stratégie locale plusieurs TRI et

stratégies locales un TRI et plusieurs





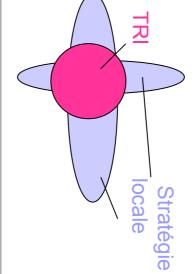


Illustration sur une poche d'enjeu interrégionale

Poche d'enjeux 고 고 Rhône Stratégies locales Plantener SCOT Rivieres PAPI

> Contrat de Rivière et les outils Grand Fleuve / PAPI / SAGE / rechercher en lien avec les dispositifs existants Plan Une échelle d'action à l'Aménagement du de gestion de

nouveau dispositif PAPI Préfiguration du cadre des stratégies locales via le

Territoire



Principes proposés pour l'identification des TRI

RHÔNE-ALPES BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

Processus de sélection des TRI

Services de l'Etat

Fournissent une base technique permettant de comptabiliser les quatre types d'enjeux concernés par les différents types d'inondation sur le bassin.

Parties Prenantes

Associées par le préfet
coordonnateur de bassin au sein
des instances de gouvernance sur
les différentes étapes de la
Directive Inondations

EPRI nationale

Orientations de la Stratégie nationale



Declinaison des critères nationaux sur le district

Prise en compte des

enjeux territoriaux

Sélection

des Territoires à Risques d'Inondations Importants

(TRI)

(fin septembre 2012)

Commission Mixte Inondations

(nationale)

Comité Inondations
de Bassin
+
Commissions
Géographiques
Inondations

Parties Prenantes = relais local des différentes politiques sectorielles interragissant avec la gestion des inondations



Plan Rhône

Travaux de la gouvernance nationale (CMi)

Nécessité de respecter les échéances fixées par la Directive inondation tout en ménageant le temps nécessaire à la concertation



calendrier en deux temps:

- <u> Début 2012 : 1ères orientations pour une stratégie nationale :</u>
- Introduction et état des lieux (EPRI nationale)
- Objectifs + principes directeurs + cadre d'action
- d'identification des territoires à risque important d'inondation Critères nationaux de caractérisation du risque inondation et modalités
- Mi-2013 : stratégie nationale de gestion des risques d'inondation :
- Programme d'action national : plan de travail à mettre en œuvre, comportant des objectifs quantifiés ainsi que des objectifs spécifiques aux TRI nationaux
- Moyens à mettre en œuvre : financiers, réglementaires, institutionnels
- Modalités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale





Les orientations stratégiques du projet de Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation

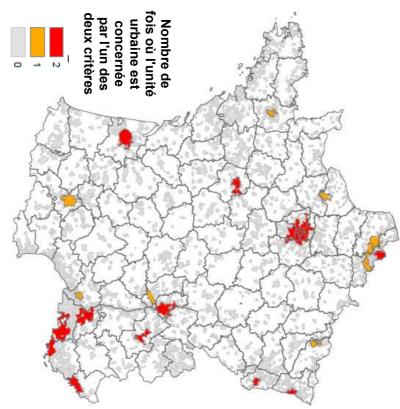
- Les objectifs
- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser sur le court terme, et réduire sur le moyen terme les dommages liés aux inondations
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires
- Les principes directeurs
- Partage des responsabilités, subsidiarité
- Solidarité face aux risques
- Synergie avec les autres politiques publiques
- Un programme d'actions proportionné et priorisé
- Amélioration continue au plan national et territorial





Objectifs à atteindre fixé par le niveau national

- Quantification en terme de couverture du territoire
- Couvrir à minima 50% des emploi et de la population dans les EAIP cours d'eau et submersions marines à l'échelle nationale



- Principe de faisabilité/capacité à agir
- Un ordre de grandeur du nombre de TRI par district est proposé au niveau national

Seine-Normandie	Adour-Garonne	Loire-Bretagne	Escaut	Rhin	Meuse	Corse	Sambre	
15	15	15	ഗ്വ	ഗ	ω	ယ	2	



25

Rhône-Méditerranée

Critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque inclus dans la stratégie nationale

Déclinaison proposée sur le bassin Rhône-Méditerranée

- Critères d'importance des risques à minima
- 1) Indicateurs d'impact issus de l'EPRI
- Population, Habitat de plain-pied, emplois, emprise du bâti
- 2) Indices de modulation de la poche d'enjeux
- Santé humaine : connaissance locale de l'intensité des phénomènes, attractivité saisonnière
- economiques Economie: Fréquence des inondations passées, sinistralités récentes, autres facteurs
- Facteur d'intérêt à agir
- En terme d'aménagement du territoire : pression de développement, ...
- d'une dynamique locale, ... En terme de gestion des risques : niveau de prise en charge du risque, présence ou non



Pré-identification des poches d'enjeux (1/2)

Méthode choisie sur le bassin Rhône-Méditerranée

- 1. Partir de la définition d'unité urbaine pour caractériser les poches d'enjeux
- continue (sans coupure de plus de 200m entre 2 constructions) qui comptent au moins 2000 Unité Urbaine = commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâtie
- Objectif caractériser le « bassin de vie » dont l'inondation touche directement ou indirectement le territoire
- 2. Première proposition de poches d'enjeux sur la base d'un l'échelle du bassin selon 3 classes de priorité : première analyse entre services de l'Etat harmonisée à
- Priorité 1 : poche d'enjeux à priori incontournable, conduisant de manière quasi certaine à un TRI (ou le cas échéant à inclure cette poche d'enjeux dans un TRI)
- Priorité 2 : poches d'enjeux conduisant de manière assez probable à être retenu en TRI (nécessitant toutefois un examen approfondi, peut le cas échéant ne pas être retenu comme
- Priorité 3 : poche d'enjeux d'importance plus relative (peu d'entre elles seront retenues in-



Pré-identification des poches d'enjeux (2/2)

Méthode choisie sur le bassin Rhône-Méditerranée

- 3. Ajustement du périmètre de la poche d'enjeux au regard de économique ou hydraulique) différents critères (dynamique urbaine, critères socio-
- Appui sur la densité de population en EAIP, ...
- 4. Apports qualitatifs sur la caractérisation de la poche d'enjeux
- Fiche descriptive par poches d'enjeux comme support pour la concertation avec les parties prenantes
- 5. Affichage du périmètres de gestion potentiellement concernés
- Lien à rechercher avec les échelles de gestion identifiées dans le SDAGE
- Anticiper sur la gouvernance à mettre en place





Pré-identification des poches d'enjeux du bassin Rhône-Méditerranée

Pr ior ité

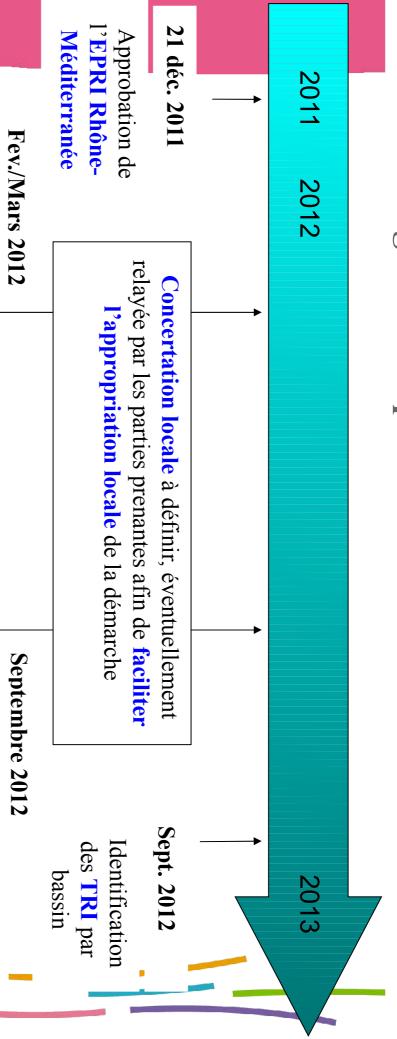
	PUBLIQU				·			(b) 2
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	rué - Égellué - Fraumité ruBLIQUE FRANÇAISE		Besançon				Belfort- Montbéliard	FRC
	Classe de priorité de la poche d'enjeu 1 (16) 2 (15) 3 (8)				Chalon Macon		Dijon	во
			Thonons Bourg-en- Bresse Bourgoin- Jallieu Tournon	Vienne Romans Albertville Montélimar	Annecy Valence	Chambéry Cluses- Annemasse Saint-	Lyon Grenoble	RA
	de la poche d'e			Durance aval	Fréjus Draguignan	Hyères Marseille Aix-salon	Nice Toulon-	PACA
	njeu	· ·	Carcassonne	Narbonne	Sète Alès	(St-Cyprien) Montpellier (Lunel- Mauguio-	Nîmes Perpignan	LR
Fig. Class			Pierelaite- Donzères	.	Beaucaire -Tarascon		Avignon Arles	Inter Rhône
	Annual (a sector)	Manufacture of the state of the	Parameter of later (August Pring)	Serro-There is Doursey (Adda) Doursey (Adda) There is the service of the servic	The party of the second of the control of the contr	Suisse	ourgogne	Alsace
			425	Italie	Ĺ			7







Organisation pour l'identification des TRI



Commissions Géographiques Inondations

Présentation des critères nationaux et proposition d'une **première déclinaison** sur le bassin

Présentation d'une hiérarchisation des territoires à enjeux sur le bassin affinée

Comité Inondations de Bassin



Nécessité d'identifier les parties prenantes concernées pour chaque poche d'enjeux en vue d'identifier les relais de concertations locales et la discussion sur les étapes à venir

Attentes de la concertation au-delà des CGI (1/2)

Transmission d'un document de concertation à l'ensemble des parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée :

Marge de discussions au regard des fiches de caractérisation des différentes poches d'enjeux proposées :

- Perimetre
- Apports qualitatifs pour préciser les phénomènes et les enjeux
- Périmètres de gestions potentiellement concernés
- lieu(x) de gouvernance
- conserver la poche d'enjeux nécessaire Pour les territoires en P2 : examen plus approfondi sur la pertinence de
- conserver la poche d'enjeux Pour les territoires en P3 et au-delà : justification à apporter pour



Attentes de la concertation au-delà des CGI (2/2)

Objectif:

- Comprendre l'étape d'identification des TRI
- Bien appréhender la notion de poche d'enjeux
- Anticiper sur la participation des parties prenantes à l'élaboration de la phase de

cartographie

- Mobiliser les porteurs de SCOT prioritairement sur les réflexions à engager dans le périmètre du TRI
- Amorcer la réflexion sur la définition du périmètre et des objectifs de la stratégie locale Préfiguration dans le cadre du nouveau dispositif PAPI





Merci de votre attention